



**Association de Banques Suisses de Gestion**

Vereinigung Schweizerischer Assetmanagement- und Vermögensverwaltungsbanken

Associazione di Banche Svizzere di Gestione Patrimoniale ed Istituzionale

Association of Swiss Asset and Wealth Management Banks

25

Rapport annuel  
2025

# Table des matières

---

<b>Avant-propos du Président</b>	<b>3</b>
<b>Portrait &amp; l'association en chiffres</b>	<b>5</b>
<b>Membres</b>	<b>6</b>
<b>Développements pertinents pour la place bancaire et activités de l'association</b>	<b>7</b>
Situation géopolitique	7
Avenir de la réglementation bancaire en Suisse : adaptation du dispositif too big to fail	8
Relations bilatérales avec l'UE et questions d'accès au marché	10
Finance durable	11
Intégrité de la place financière suisse : lutte contre le blanchiment d'argent	13
Cadre réglementaire pour les technologies financières innovantes	13
Politique budgétaire et fiscalité internationale	14
Private Banking Day 2025	16
Canaux de communication de l'ABG : nouveau site web	17
Collaboration avec l'Association de Banques Privées Suisses (ABPS)	17
Activités du Comité, des groupes d'expertes et d'experts ainsi que des organes externes	18
<b>Organes, groupes d'expertes et d'experts, représentantes et représentants</b>	<b>19</b>

# Avant-propos du Président

## Relever ensemble les défis actuels

Comme les années précédentes, l'année 2025 a été marquée par des bouleversements géoéconomiques de grande ampleur ayant engendré de l'incertitude à l'échelle mondiale. Je souhaiterais donc partager avec vous quelques réflexions sur la position stratégique de notre secteur dans un environnement mondial en mutation. Cela inclut des pistes possibles pour assurer notre succès à long terme, mais aussi des opportunités pour l'avenir de notre secteur.

Il convient tout d'abord de constater avec satisfaction que le private banking suisse a réussi à poursuivre sa croissance, malgré un contexte difficile marqué par la volatilité des marchés. Je suis très confiant quant à la poursuite de cette évolution à l'avenir, qui devrait être portée par la croissance mondiale toujours soutenue des patrimoines privés, la forte mobilité internationale et le besoin persistant des clientes et clients à se diversifier face aux risques géopolitiques.

En même temps, il est important de se tourner vers l'avenir et de suivre de près les évolutions afin de pouvoir réagir rapidement.

Ces derniers mois, l'intensification des tensions géopolitiques et des conflits a une nouvelle fois mis en évidence le fait que l'agilité, la diversification géographique et la compétitivité sont des facteurs de réussite décisifs pour les États comme pour les entreprises. Pour la Suisse, petite économie orientée vers l'exportation, cela signifie d'une part que nous devons nous engager en faveur de conditions-cadres fiables et favorables à l'économie pour soutenir nos secteurs d'exportation hautement spécialisés. La ratification du paquet « Bilatérales III », qui vise à stabiliser et à développer les relations entre la Suisse et l'UE, constitue une étape importante dans cette direction. D'autre part, il s'agit de diversifier largement les relations économiques internationales et de concevoir une réglementation nationale simple, proportionnée et ciblée pour renforcer la compétitivité mondiale des entreprises suisses.



**Giorgio Pradelli**  
Président ABG

**« Toute nouvelle disposition doit tenir compte de la taille, de la complexité et du profil de risque des établissements financiers. »**

Cela est particulièrement important pour le secteur suisse de la gestion de fortune, qui constitue un secteur d'exportation majeur. Fort de sa tradition de succès, de ses atouts éprouvés sur le marché et de conditions-cadres adéquates, il pourra continuer à contribuer à la prospérité de notre pays en tant que pilier fondamental de l'économie suisse. En ces temps d'incertitude, le private banking suisse est de plus en plus considéré et apprécié par un grand nombre de clientes et clients comme un moyen de diversifier les risques géopolitiques.

Afin de garantir à long terme ces conditions-cadres avantageuses pour tous les secteurs d'exportation, notre association a soutenu le paquet « Bilatérales III » présenté l'été dernier par le Conseil fédéral. Il est par ailleurs essentiel pour notre secteur que la Suisse intensifie les discussions avec l'UE dans le cadre du dialogue sur la réglementation des marchés financiers, afin d'améliorer l'accès des banques suisses au marché intérieur de l'UE. Un accompagnement plus actif de notre clientèle européenne pourrait contribuer à mobiliser davantage de capitaux pour des investissements stratégiques importants dans l'UE. Nous saluons par ailleurs l'entrée en vigueur, au début de cette année, du « Berne Financial Services Agreement ». Nous devrions également mettre l'accent sur des initiatives de partenariat entre la branche et la Confédération pour renforcer la promotion de notre place financière sur des marchés importants, y compris en dehors du continent européen.

Dans le contexte du débat actuel sur la révision de la réglementation suisse des marchés financiers, notamment en ce qui concerne la « stabilité bancaire / réforme Too Big to Fail », il est essentiel que toute nouvelle disposition tienne compte de la taille, de la complexité et du profil de risque des établissements financiers, et que le principe de proportionnalité soit strictement respecté. À une époque où d'autres places financières misent davantage sur la compétitivité et la croissance dans le cadre de la réglementation bancaire, cela revêt une importance particulière.

Pour conclure, je tiens à remercier les nombreuses collaboratrices et collaborateurs de nos banques membres qui œuvrent avec beaucoup de dévouement et de compétence, au sein de comités internes et externes, pour assurer un avenir prospère à notre secteur. Je remercie également nos membres pour leur confiance et leur soutien, ainsi que mes collègues du Comité et du secrétariat pour leur collaboration constructive.



**Giorgio Pradelli**  
Président ABG

**« En ces temps d'incertitude, le private banking suisse est de plus en plus apprécié par de nombreux clients comme moyen de diversification des risques géopolitiques. »**

# Portrait

L'Association de Banques Suisses de Gestion (ABG) regroupe et représente 23 banques suisses spécialisées principalement dans la gestion de fortune pour une clientèle privée et institutionnelle à l'échelle mondiale. Les membres de l'association ont leur siège en Suisse et sont présents dans chacune des régions linguistiques du pays ainsi que dans 15 des 26 cantons. Ils gèrent un patrimoine de CHF 1 400 milliards et emploient plus de 21 000 collaboratrices et collaborateurs.

CHIFFRES CLÉS 2025

**21047**

Effectif

**400** Mio.

Impôts payés, en CHF

**1400** Mrd.

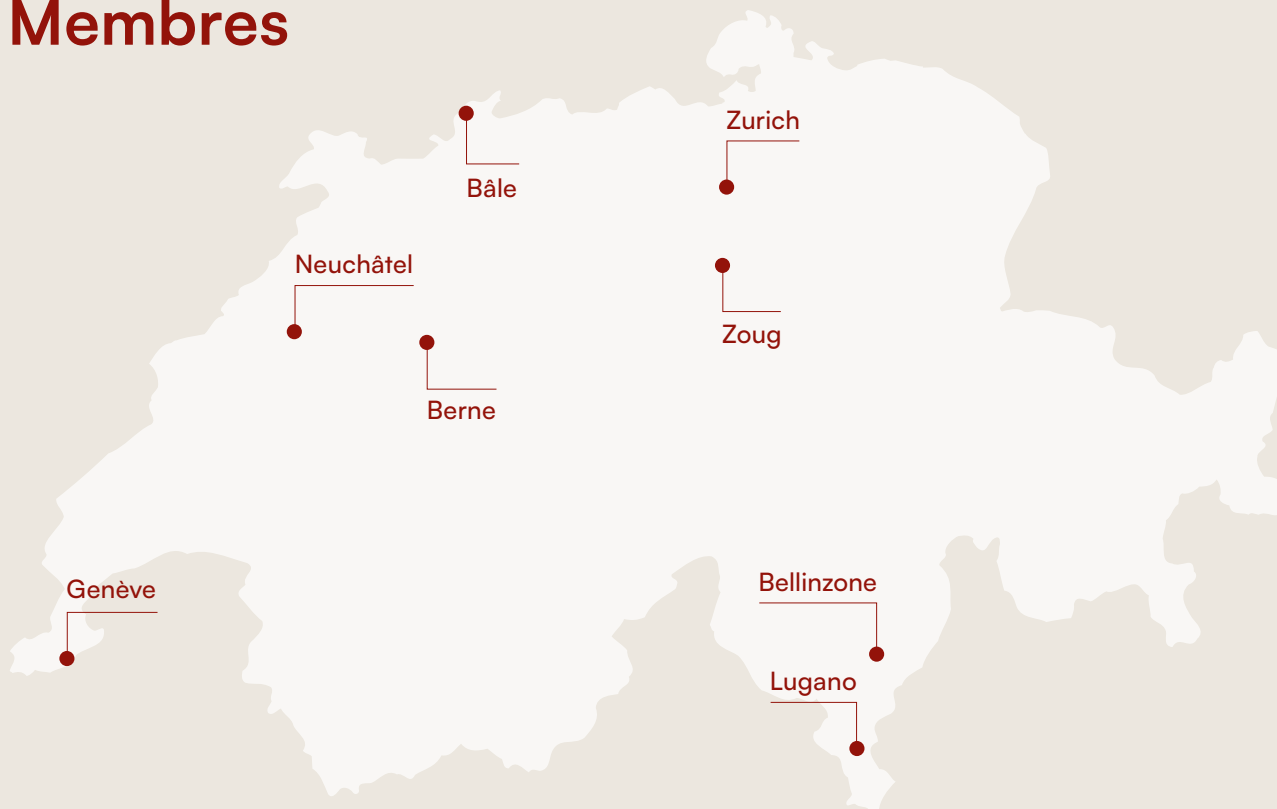
Actifs sous gestion, en CHF

## L'association en chiffres

Estimation pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025

	2025 (Total en Mrd. CHF)	Variation par rapport à l'année précédente (en Mrd. CHF)
Somme des bilans	267,5	18,9
Fonds propres total, après répartition du bénéfice	19,8	1,4
Résultat des opérations d'intérêts	2,1	-0,6
Résultat des opérations de commissions & prestation de service	6,1	0,6
Résultat des opérations de négoce	2,5	0,4
Charges d'exploitation	7,8	0,4
Bénéfice brut	3,0	0,5
Bénéfice de l'exercice	2,4	0,6
Impôts	0,4	0,0
<b>Actifs sous gestions</b>	<b>1 400,0</b>	<b>172,1</b>
dont en Suisse	775,0	87,8
dont à l'étranger	625,0	84,4
<b>Effectif</b>	<b>21 047</b>	<b>607</b>
dont en Suisse	12 235	375
dont à l'étranger	8 812	232

# Membres



## Bâle

### Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers

Banquiers Aeschenvorstadt 16, 4002 Bâle, [www.dreyfusbank.ch](http://www.dreyfusbank.ch)

### Scobag Privatbank AG

Gartenstrasse 56, 4010 Bâle, [www.scobag.ch](http://www.scobag.ch)

### Trafina Privatbank AG

Rennweg 50, 4020 Bâle, [www.trafina.ch](http://www.trafina.ch)

## Bellinzone

### Società Bancaria Ticinese SA

Piazza Collegiata 3, 6501 Bellinzone, [www.bancaria.ch](http://www.bancaria.ch)

## Berne

### Privatbank Von Graffenried AG

Spitalgasse 3, 3011 Berne, [www.graffenried.ch](http://www.graffenried.ch)

## Genève

### Banque Cramer & Cie SA

Avenue de Miremont 22, 1206 Genève, [www.banquecramer.ch](http://www.banquecramer.ch)

### Banque Syz SA

Quai des Bergues 1, 1201 Genève, [www.syzgroup.com](http://www.syzgroup.com)

### CBH Compagnie Bancaire Helvétique SA

Blvd. Emile-Jaques-Dalcroze 7, 1211 Genève, [www.cbhbank.com](http://www.cbhbank.com)

### Edmond de Rothschild (Suisse) SA

Rue de Hesse 18, 1204 Genève, [www.edmond-de-rothschild.ch](http://www.edmond-de-rothschild.ch)

### EFG Bank European Financial Group SA

Quai du Seujet 24, 1211 Genève, [www.efggroupp.com](http://www.efggroupp.com)

### Hyposwiss Private Bank Genève SA

Rue du Général-Dufour 3, 1211 Genève, [www.hyposwiss.ch](http://www.hyposwiss.ch)

### Reyl & Cie SA

Rue du Rhône 4, 1204 Genève, [www.reyl.com](http://www.reyl.com)

### Union Bancaire Privée, UBP SA

Rue du Rhône 96–98, 1211 Genève, [www.ubp.com](http://www.ubp.com)

## Lugano

### Banca del Ceresio SA

Via della Posta 7, 6900 Lugano, [www.ceresiobank.com](http://www.ceresiobank.com)

### Cornèr Banca SA

Via Canova 16, 6901 Lugano, [www.cornerbanca.ch](http://www.cornerbanca.ch)

## Neuchâtel

### Banque Bonhôte & Cie SA

Quai Ostervald 2, 2001 Neuchâtel, [www.bonhote.ch](http://www.bonhote.ch)

## Zoug

### VZ Depotbank AG

Innere Güterstrasse 2, 6300 Zoug, [www.vermoegenszentrum.ch](http://www.vermoegenszentrum.ch)

## Zurich

### Aquila AG

Bahnhofstrasse 43, 8001 Zurich, [www.aquila.ch](http://www.aquila.ch)

### Bank Julius Bär & Co. AG

Bahnhofstrasse 36, 8010 Zurich, [www.juliusbaer.com](http://www.juliusbaer.com)

### Bank Vontobel AG

Gotthardstrasse 43, 8022 Zurich, [www.vontobel.com](http://www.vontobel.com)

### EFG International AG

Bleicherweg 8, 8001 Zurich, [www.efginternational.com](http://www.efginternational.com)

### Maerki Baumann & Co. AG

Dreikönigstrasse 6, 8022 Zurich, [www.maerki-baumann.ch](http://www.maerki-baumann.ch)

### NPB Neue Privat Bank AG

Limmatquai 1/am Bellevue, 8024 Zurich, [www.npb-bank.ch](http://www.npb-bank.ch)

# Développements pertinents pour la place bancaire et activités de l'association

## Situation géopolitique

L'instabilité géopolitique s'est encore accentuée, notamment en raison des interventions militaires des États-Unis au Venezuela et de celles des États-Unis et d'Israël en Iran. Ce dernier conflit s'est étendu à toute la région, avec des répercussions sur les voies de transport et les prix de l'énergie. En Europe également, la guerre entre la Russie et l'Ukraine est désormais entrée dans sa cinquième année, malgré les pourparlers de paix de haut niveau entre les deux pays, menés sous l'égide des États-Unis. Outre l'extension des sanctions imposées à la Russie depuis le début de la guerre, notamment par les États-Unis, le Royaume-Uni et l'UE, des discussions intenses ont eu lieu au niveau de l'UE sur l'utilisation éventuelle des avoirs russes gelés dans l'UE pour soutenir l'Ukraine, sans qu'un accord ait été trouvé à ce jour.

La Suisse a poursuivi sa pratique consistant à examiner individuellement les paquets de sanctions de l'UE et à les reprendre en totalité ou partiellement. À ce jour, la Suisse a mis en œuvre dans une très large mesure les 19 paquets de sanctions adoptés par l'UE. Les banques suisses appliquent non seulement les sanctions imposées par les autorités suisses, mais aussi celles de l'ONU et d'autres juridictions importantes.

Parallèlement, le conflit commercial avec les États-Unis s'est poursuivi. La Suisse, qui figurait parmi les pays les plus touchés, a été confrontée à des droits de douane pouvant atteindre 39 % sur ses marchandises. Après que les États-Unis et la Suisse ont adopté une déclaration d'intention commune visant à conclure un accord commercial formel, la Suisse a réussi à réduire ces droits de douane à 15 %. Le mandat de négociation pour cet accord a été adopté par le Conseil fédéral le 14 janvier 2026, et les négociations sont en cours. La politique commerciale américaine reste néanmoins marquée par de grandes incertitudes, notamment en raison de la décision de la Cour suprême des États-Unis de février 2026, qui a déclaré illégaux les droits de douane d'urgence, ainsi que des efforts déployés par la suite par le gouvernement américain pour trouver d'autres bases juridiques permettant de prélever des droits de douane.

Malgré ces tensions, des développements positifs ont également été observés dans les relations économiques entre la Suisse et les États-Unis. Il convient notamment de souligner la déclaration commune du Département fédéral des finances, de la Banque nationale suisse et du Département du Trésor américain sur la coopération en matière de politique macroéconomique et monétaire. Dans ce document, les deux parties ont réaffirmé leur engagement à ne pas recourir aux interventions sur le marché des changes à des fins de distorsion de la concurrence. Dans le même temps, elles ont noté que les interventions sur le marché des changes peuvent constituer un instrument approprié pour faire face à des « dépréciations ou réévaluations excessivement volatiles ou désordonnées ». Cela donne à la Banque nationale suisse une marge de manœuvre en cas de réévaluation rapide du franc, sans que la Suisse ne soit qualifiée de « manipulatrice de devises » par les États-Unis.

Dans l'ensemble, le positionnement de la Suisse dans un nouveau système multipolaire en émergence compte parmi les plus grands défis de son histoire récente et se reflète de plus en plus dans la politique intérieure. L'adoption des sanctions de l'UE contre la Russie, en particulier, mais aussi la question des exportations de matériel de guerre, ont nettement intensifié le débat public sur la signification et la conception de la neutralité suisse.

Avec l'examen parlementaire de l'« initiative sur la neutralité », cette question s'est invitée dans le débat politique l'année dernière. L'initiative vise à définir la neutralité dans la Constitution fédérale et à interdire notamment à la Suisse d'adhérer à des alliances militaires ou d'adopter des sanctions contre une partie belligérante, à l'exception des sanctions de l'ONU.

Actuellement, la Constitution fédérale prévoit que le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale prennent des mesures pour préserver la neutralité — une approche qui a fait ses preuves pour préserver la marge de manœuvre dans des constellations géopolitiques complexes. Cette flexibilité devrait également s'avérer très précieuse à l'avenir. En conséquence, le Conseil fédéral a recommandé de rejeter l'initiative sans contre-projet.

Le Conseil des États s'est en revanche prononcé en faveur d'un contre-projet qui ancrerait dans la Constitution la neutralité armée et permanente de la Suisse, sans toutefois interdire expressément les sanctions. Le Conseil national a soutenu la ligne du Conseil fédéral et a rejeté le contre-projet direct. Cette position s'est finalement imposée dans les deux Chambres, de sorte que l'initiative sera soumise au peuple sans contre-projet. On peut supposer que l'initiative sera soumise au vote dans le courant de cette année.

Dans un environnement aussi volatil et marqué par l'incertitude, l'agilité, la diversification géographique et la compétitivité restent indispensables pour la Suisse et ses entreprises orientées vers l'exportation. Au même temps, les grands défis recèlent souvent de nouvelles opportunités. Le private banking, en particulier, constitue également une forme de diversification des risques géopolitiques — et fortes de leur tradition de réussite et avec les conditions-cadres adéquates, les banques suisses de gestion de fortune sont particulièrement bien placées pour tirer parti des opportunités qui se présentent.

## **Avenir de la réglementation bancaire en Suisse : adaptation du dispositif too big to fail**

Au cours de l'exercice écoulé, la fusion d'urgence entre le Credit Suisse et l'UBS, intervenue en mars 2023 grâce à des mesures d'accompagnement prises par les pouvoirs publics, a continué de marquer le débat réglementaire en Suisse.

### **Bilan de la crise du Credit Suisse**

Suite à l'examen réglementaire lancé immédiatement après l'événement, comprenant des études d'experts ainsi que des rapports de la BNS, de la FINMA et d'instances internationales, le Conseil fédéral a publié en avril 2024 son rapport sur la stabilité des banques. Dans cette analyse approfondie, le Conseil fédéral conclut que le dispositif « too big to fail » existant doit être développé et renforcé afin de réduire les risques pour l'économie, l'État et les contribuables. À cette fin, le Conseil fédéral propose un vaste train de mesures s'articulant autour des trois axes suivants : i) prévention, ii) liquidités et iii) instruments de lutte contre les crises. Outre l'exécutif, le Parlement s'est également penché sur le sujet et a mis en place, pour la première fois depuis 1995, une commission d'enquête parlementaire (CEP). Dans son rapport final, la CEP constate que la mauvaise gestion du Credit Suisse pendant des années est, selon elle, la cause principale de la crise. Elle critique en outre les allègements accordés par la FINMA et déplore le manque d'efficacité partiel de l'activité de surveillance. Les adaptations de la réglementation des marchés financiers proposées par la CEP s'adressent aux banques d'importance systémique.

### **Processus législatif**

Les mesures contenues dans le rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques ont été concrétisées par les lignes directrices publiées le 6 juin 2025. Certaines mesures au niveau de l'ordonnance ont été mises en consultation dès le jour même. Il s'agit de dispositions de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) relatives à l'évaluation de certains actifs (logiciels, créances fiscales latentes et positions du portefeuille de négociation), ainsi qu'à la conception des instruments AT-1 et à la communication d'informations sur la situation de liquidité. Dans la version définitive du 22 avril 2026, ces dispositions ont été assouplies. Selon les lignes directrices, une majorité des mesures s'appliquerait à l'ensemble des banques. Cela va à l'encontre de la volonté exprimée par le Parlement dans le rapport final de la commission d'enquête parlementaire (CEP) de limiter le champ d'application aux banques d'importance systémique. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a confirmé cette position dans sa lettre adressée au Conseil fédéral le 4 novembre 2025 dans le cadre de la consultation sur l'OFR.

En ce qui concerne les mesures au niveau législatif, le Conseil fédéral suit une approche progressive. Le 22 avril 2026, il a adopté le message sur la couverture des participations étrangères au moyen de fonds propres de la banque mère des banques d'importance systémique (dite « mesure 15 »). Il y est proposé de déduire à l'avenir intégralement la valeur comptable des filiales étrangères des fonds propres durs. La consultation sur les mesures restantes au niveau législatif (notamment l'introduction d'un régime applicable aux cadres supérieurs, des prescriptions en matière de rémunération ou les compétences de surveillance de la FINMA) devrait être ouverte mi-2026. On part donc actuellement du principe que les délibérations parlementaires débiteront en 2027.

Le projet concernant l'introduction du Public Liquidity Backstop (PLB) est déjà en cours d'examen au Parlement : cet instrument, largement répandu à l'échelle internationale, est exclusivement destiné aux banques d'importance systémique et permet la mise à disposition de liquidités garanties par l'État dans le cadre d'une procédure d'assainissement. En mars 2025, le Conseil des États a décidé de suspendre l'examen de ce dossier jusqu'à ce qu'une vue d'ensemble de toutes les adaptations du dispositif TBTF puisse être établie. Une motion de la Commission des finances du Conseil national visant à introduire le PLB dès 2027, afin de soulager le budget fédéral grâce à la redevance forfaitaire annuelle versée par les banques d'importance systémique pour le PLB, a été rejetée par le Conseil national lors de la session de printemps 2026 dans le cadre des délibérations sur le paquet d'allègements budgétaires 27. Le dossier reste donc suspendu.

### **L'ABG appelle à un équilibre entre proportionnalité, stabilité et compétitivité**

L'ABG suit de près ces travaux, tant dans le cadre d'un dialogue direct avec les parties prenantes concernées que dans le cadre des travaux de l'Association suisse des banquiers (ASB). Nous nous sommes en outre exprimés, dans le cadre de réponses à la consultation sur la révision de l'OFR, ainsi que, en raison des répercussions indirectes sur l'ensemble de la place financière, sur la couverture en fonds propres des participations étrangères dans la maison mère des banques d'importance systémique (« mesure 15 »).

L'ABG reconnaît la nécessité de tirer les leçons réglementaires des événements du printemps 2023, et soutient l'objectif du Conseil fédéral de renforcer encore la stabilité systémique de la place financière suisse. Il s'agit toutefois de trouver, à l'aide de mesures ciblées et axées sur les problèmes, un équilibre approprié entre stabilité financière, compétitivité et proportionnalité.

Nous soutenons expressément les mesures visant à améliorer l'approvisionnement en liquidités de l'ensemble

des banques par la Banque nationale suisse. Pour nos membres, l'extension des garanties acceptées aux crédits lombards revêtirait une importance particulière et constitue donc une préoccupation majeure dans le cadre du paquet de mesures. L'introduction d'une loi sur les obligations sécurisées (dite « loi sur les titres de créance couverts ») contribuerait à la diversification des sources de financement.

Du côté de l'ABG, nous considérons toutefois que l'ensemble du paquet — tant sur le fond que sur le plan de son champ d'application — est disproportionné. L'objectif principal préconisé par le Parlement consiste à limiter les risques pour l'État et les contribuables, et non à introduire un durcissement généralisé de la réglementation des marchés financiers pour toutes les banques.

### **Des améliorations ciblées plutôt que des réformes réglementaires globales**

Contrairement aux recommandations et aux interventions parlementaires adoptées en ce sens par la CEP, ainsi qu'aux déclarations de la CER-N, le Conseil fédéral propose désormais que plus de la moitié des mesures s'appliquent également aux établissements qui ne sont pas d'importance systémique. Il s'agit de banques dont la défaillance ne porterait pas gravement atteinte à l'économie suisse et à son système financier. L'ABG rejette donc cette atteinte disproportionnée à la liberté économique et demande que l'on renonce à étendre le champ d'application d'éventuelles nouvelles mesures aux banques qui ne sont pas d'importance systémique (conformément au mandat du Parlement). Au lieu d'apporter des améliorations ciblées au cadre réglementaire suisse afin de remédier aux lacunes constatées lors de la crise du Credit Suisse, le Conseil fédéral propose désormais une réforme réglementaire de grande envergure. Certaines de ces mesures remettent en outre en cause des principes juridiques fondamentaux tels que le droit d'être entendu ou la séparation des pouvoirs. Cela concerne en particulier les mesures proposées relatives à l'intervention précoce, à la compétence en matière d'amendes, à l'exécution immédiate des décisions de la FINMA ou à l'information publique sur l'ouverture de procédures. Nous rejetons ces mesures, notamment au vu du fait que, selon la commission d'enquête parlementaire (CEP), la FINMA n'a pas épuisé ses compétences existantes.

De plus, les réformes proposées ne créent pas un équilibre approprié entre l'amélioration de la résilience du secteur et la préservation de la compétitivité. Cela est particulièrement préoccupant car d'autres places financières accordent une attention accrue à la compétitivité dans la réglementation des marchés financiers et que la Suisse est l'une des rares places financières à avoir mis en œuvre le dispositif finalisé de Bâle III. De plus, cette approche unilatérale met également en péril la diversité

du secteur bancaire suisse, qui comprend de nombreux établissements de petite et moyenne taille aux modèles d'affaires variés répartis dans tout le pays.

## Relations bilatérales avec l'UE et questions d'accès au marché

Avec une part de plus de 50 % des exportations suisses de marchandises et de près de 40 % des services exportés, l'UE reste un partenaire économique indispensable pour la Suisse. Cela vaut également pour la place financière : l'ASB estime qu'environ CHF 1,5 Mrd. de recettes fiscales et près de 20 000 emplois dépendent des activités avec la clientèle de l'UE. Par le biais de son adhésion au Swiss Finance Council (SFC) à Bruxelles, l'ABG participe activement aux discussions au niveau européen.

L'année dernière, la définition des futures relations entre la Suisse et l'UE est entrée dans une phase décisive. En juin 2025, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur le paquet « stabilisation et développement des relations Suisse-UE » (« Bilatérales III »). Celui-ci comprenait les accords négociés ainsi que la législation suisse de mise en œuvre. Parallèlement, le Conseil fédéral a proposé de soumettre le paquet à un référendum facultatif, qui requiert la majorité du peuple mais pas celle des cantons.

L'ABG a participé à cette consultation et soutient la solution négociée avec l'UE. Elle a notamment souligné les retombées positives pour l'ensemble de l'économie suisse ainsi que les discussions avec l'UE concernant l'accès au marché intérieur dans le domaine des services bancaires. Les résultats de la consultation publiés en décembre 2025 ont confirmé le large soutien dont bénéficie ce paquet, même si certaines clarifications ont été demandées concernant la mise en œuvre au niveau national.

Après l'approbation du paquet par le Conseil de l'UE le 24 février 2026, la Suisse et l'UE ont signé les accords le 2 mars 2026. Le même mois, le Conseil fédéral a transmis son message au Parlement. Outre les accords, celui-ci contenait la législation suisse de mise en œuvre, y compris des mesures supplémentaires tenant compte des préoccupations exprimées lors de la procédure de consultation. Il s'agit par exemple d'une implication accrue des cantons et du Parlement dans le « decision-shaping », qui doit permettre à la Suisse de faire valoir ses intérêts à un stade précoce lors de l'élaboration des actes juridiques de l'UE qui la concernent. La phase parlementaire débutera dans les mois à venir.

Les accords seront ensuite soumis au vote du peuple. Compte tenu des élections fédérales prévues en octobre

2027, il faut toutefois s'attendre à ce qu'un référendum ait lieu au plus tôt en 2028. En raison de deux initiatives en matière de politique européenne, le sujet restera toutefois au centre du débat public dans l'intervalle.

Ainsi, le 14 juin 2026 aura lieu la votation sur l'initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! (initiative pour la durabilité) » de l'UDC, qui remet en cause la libre circulation des personnes avec l'UE. Celle-ci est combattue par une large alliance issue des milieux économiques et politiques sous le slogan « Non à l'initiative du chaos ». Dans ce contexte, l'accent est mis sur les conséquences négatives de portée considérable, notamment en ce qui concerne la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée dans des secteurs clés ainsi que la sécurité intérieure, qui serait menacée par une détérioration de la coopération en matière de police et d'asile. L'ABG rejette également l'initiative. Par ailleurs, l'initiative « Pour la démocratie directe et la compétitivité de notre pays — Contre une Suisse membre passif de l'UE (initiative boussole) », qui exige l'approbation du peuple et des cantons pour des accords internationaux importants tels que les « Bilatérales III » (y compris une clause de rétroactivité), sera soumise au vote au plus tard début 2028.

Afin d'assurer la pérennité et le développement de la voie bilatérale, un effort considérable de mobilisation et de communication de la part des acteurs soutenant ce paquet sera donc nécessaire, en particulier de la part des milieux économiques.

### Approche spécifique aux établissements

Pour la place financière, la poursuite du dialogue sur la réglementation des marchés financiers entre la Commission européenne et le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI) le 18 juin 2025 a également revêtu une importance particulière. À cette occasion, des pistes possibles pour un meilleur accès au marché, notamment « l'approche spécifique aux établissements » développée par l'Association suisse des banquiers, ont pu être approfondies. Cette approche permettrait aux banques suisses intéressées, après s'être enregistrées auprès des autorités de surveillance de l'UE et s'être conformées aux réglementations européennes applicables, de proposer activement des services bancaires et d'investissement transfrontaliers au sein de l'UE. Parallèlement, un accompagnement plus actif de la clientèle de l'UE pourrait contribuer à mobiliser davantage de capitaux pour des investissements dans les priorités stratégiques de l'UE.

### Berne Financial Services Agreement

L'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2026, du « Berne Financial Services Agreement » entre la Suisse et le Royaume-Uni a constitué une autre étape importante. Cet accord a facilité la prestation transfrontalière de services financiers, en particulier dans le domaine de la gestion de

fortune. De plus, il est désormais possible de gérer directement depuis la Suisse les clientes et clients privés britanniques disposant d'une fortune supérieure à GBP 2 Mio.

### **Partenariat stratégique pour la promotion de la place financière suisse à l'étranger**

Outre la recherche de solutions aux questions d'accès au marché au niveau politique, des efforts conjoints de l'État et du secteur sont nécessaires pour promouvoir les services bancaires à l'étranger. Cela revêt une importance capitale, notamment en raison de la concurrence internationale intense et des activités de promotion à grande échelle menées par les places financières concurrentes. Il faut donc saluer le fait que l'Association suisse des banquiers ait conclu l'année dernière, dans le cadre de sa stratégie internationale, un partenariat de réseau avec Switzerland Global Enterprise (S-GE). L'objectif est de renforcer la visibilité et le profil de la place financière suisse sur certains marchés prioritaires.

## **Finance durable**

Compte tenu du rôle du secteur financier dans la transition vers une économie durable, l'ABG a lancé dès 2021 l'initiative « La finance durable — une opportunité pour les banques de gestion », à laquelle s'est ensuite jointe une majorité des membres de l'Association de Banques Privées Suisses (ABPS). Cette initiative vise à accompagner les investisseurs privés et institutionnels dans leurs investissements durables. Les derniers sondages internes menés auprès des banques membres concernant le degré de mise en œuvre de l'initiative montrent des progrès significatifs en matière de communication aux clientes et clients sur la part durable de leurs portefeuilles, ainsi que dans la définition et le suivi d'objectifs de zéro émission nette et dans l'élaboration et le reporting de stratégies de gestion responsable. En 2025, les membres de l'ABG et de l'ABPS ont réaffirmé, dans une « Conviction Statement », leur engagement en faveur de la durabilité en tant que partie intégrante de leurs activités commerciales et en tant qu'aspect de leur responsabilité entrepreneuriale et fiduciaire.

### **Réglementation en matière de durabilité : vers une simplification et une proportionnalité accrues**

Après des années de forte intensification de la réglementation en matière de durabilité, l'année sous revue a été marquée, en particulier au sein de l'UE, par un recentrage sur la simplification et la proportionnalité. Cette évolution a été déclenchée par la prise de conscience que certaines exigences réglementaires pouvaient être excessives et, par conséquent, nuire à la compétitivité des entreprises européennes sur le marché mondial.

Après l'adoption du paquet de simplification « Omnibus I » par le Parlement européen le 16 décembre 2025, le Conseil de l'UE lui a emboîté le pas le 24 février 2026. Cela a pour effet de restreindre le champ d'application de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) et de la Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CSDDD). Pour cette dernière, toutes les obligations relatives aux plans de transition climatique ainsi que la responsabilité civile à l'échelle de l'UE sont en outre supprimées. Les nouveaux critères de la CSRD devraient s'appliquer à partir de l'exercice 2027 (rapports dus en 2028), ceux de la CSDDD à partir de juillet 2029 seulement.

Ces décisions ont également des répercussions sur des projets comparables en Suisse : ainsi, en juin 2025, le Conseil fédéral a suspendu la révision de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques jusqu'à ce que la révision du Code des obligations relatives à la transparence sur les questions non financières ainsi que la simplification prévue au niveau de l'UE soient disponibles. Cela correspond également à l'une des principales revendications du secteur financier formulées

dans la prise de position de l'ABG. Le Conseil fédéral se prononcera sur la suite de la procédure au cours du printemps 2026. Il sera essentiel de veiller à ce que les entreprises suisses ne soient pas désavantagées par rapport aux entreprises étrangères en raison des prescriptions en matière de durabilité et des obligations de reporting.

### **Suisse : deux initiatives populaires sur le thème de la durabilité en vue**

Compte tenu des défis persistants liés au changement climatique, de son importance pour une partie considérable de l'électorat et de son imbrication croissante avec les développements géopolitiques, la durabilité restera d'actualité pour l'économie et la politique. En Suisse également, ce thème devrait donc continuer à occuper une place prépondérante dans le débat politique, notamment en raison de deux initiatives :

- i) Initiative « Pour des grandes entreprises responsables — pour la protection de l'être humain et de l'environnement » (« Initiative pour des multinationales responsables 2.0 »). Cette initiative prévoit notamment d'introduire une responsabilité pour les entreprises suisses en cas de manquement au devoir de diligence par des entreprises directement contrôlées à l'étranger, ainsi que de tenir compte des évolutions au sein de l'UE dans ce domaine. Cependant, dans le contexte du recentrage réglementaire déjà mentionné au sein de l'UE, les revendications du comité d'initiative vont désormais, sur certains points importants, au-delà de la future législation européenne. En mars 2026, le Conseil fédéral a adopté un contre-projet indirect. Celui-ci aligne le champ d'application des entreprises soumises aux obligations de rapporter sur les questions non financières et de diligence sur la réglementation européenne en vigueur. Cependant, avec ses nouvelles dispositions en matière de responsabilité, il va bien au-delà du droit européen.
- ii) Initiative « Pour une place financière suisse durable et tournée vers l'avenir (initiative sur la place financière) ». Son objectif est d'aligner les activités des acteurs du marché financier suisse ayant un impact environnemental à l'étranger sur un objectif de température scientifiquement fondé et convenu au niveau international. Parallèlement, le financement et l'assurance de nouvelles sources d'énergie fossiles doivent être interdits. En outre, les émissions et les impacts sur la biodiversité tout au long de la chaîne de valeur doivent être pris en compte, tant dans les mandats discrétionnaires que dans les mandats de conseil.

Les deux initiatives prévoient également la mise en place d'une autorité de surveillance et de sanction. Les référendums correspondants auront probablement lieu au plus tôt après les élections fédérales de l'automne 2027.

Le débat public sur ces thèmes devrait — à l'instar de ce qui s'est déjà produit avec la contre-proposition indirecte du Conseil fédéral à l'initiative « Pour des grandes entreprises responsables — pour la protection de l'être humain et de l'environnement (Initiative pour des multinationales responsables 1.0) » — être fortement influencé par les développements internationaux actuels, en particulier ceux qui visent une approche plus pragmatique et davantage axée sur la concurrence en matière de réglementation de la durabilité. En ce qui concerne l'« initiative sur la place financière », il convient en outre de tenir compte du fait que si les établissements financiers peuvent, selon leur modèle d'affaires, initier des réductions d'émissions dans une mesure limitée, la mise en œuvre effective incombe toutefois aux entreprises de l'économie réelle et, par conséquent, le pilotage des réductions d'émissions ne relève pas des établissements financiers eux-mêmes. Par ailleurs, dans le cadre des activités de conseil et d'*execution-only*, les banques agissent pour le compte de leurs clientes et clients dans le cadre des mandats qui leur sont confiés et ne peuvent donc pas leur imposer des solutions d'investissement axées sur la neutralité carbone.

## Intégrité de la place financière suisse : lutte contre le blanchiment d'argent

En septembre 2025, le Parlement a adopté la loi fédérale sur la transparence des personnes morales et l'identification des ayants droit économiques (LTPM). Ce projet vise à renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et à se conformer ainsi aux normes internationales en la matière. Il introduit de nouvelles exigences de transparence pour les personnes morales et permet aux autorités d'accéder aux informations relatives aux ayants droit économiques. Cette transparence accrue doit permettre de réduire le risque que des structures soient utilisées pour dissimuler des avoirs d'origine illicite ou pour financer des activités criminelles.

Dans le même temps, le champ d'application de la loi fédérale sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA) a été étendu aux conseillers, dans la mesure où ceux-ci interviennent dans certaines opérations juridiques généralement associées à des risques accrus de blanchiment d'argent. Cela concerne par exemple certaines opérations liées à des entités juridiques non opérationnelles, certaines transactions immobilières ou la mise à disposition d'un domicile à d'autres entités juridiques.

En conséquence, la consultation relative à l'ordonnance sur la transparence des personnes morales et l'identification des ayants droit économiques (OTPM) a été ouverte le 15 octobre 2025. Le projet concrétise le registre décidé par le Parlement ainsi que l'extension de la LBA à certaines activités de conseil. L'entrée en vigueur du projet est prévue pour le second semestre 2026. Cela s'inscrit également dans le contexte où ces mesures pourront être prises en compte dans le cadre du prochain examen de la Suisse par le Groupe d'action financière (GAFI).

L'ABG soutient l'objectif de la LTPM et de son ordonnance, à savoir renforcer davantage le dispositif suisse de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. L'intégrité de notre place financière contribue largement à sa réputation et à sa compétitivité.

Dans l'optique d'une mise en œuvre praticable, de la garantie de la sécurité juridique et de la prévention de charges inutiles, nous avons exposé les principales préoccupations dans notre réponse à la consultation. Celles-ci concernent les déclarations de divergences dues à des définitions différentes, le rapport avec les formulaires prévus par la Convention relative à l'obligation de diligence des banques (CDB 20) ainsi que des clarifications concernant les situations dans lesquelles une entreprise soumise à la LTPM est contrôlée par une entreprise non soumise à cette loi ou en étant exemptée.

## Cadre réglementaire pour les technologies financières innovantes

Le secteur financier joue souvent un rôle important dans l'introduction d'innovations technologiques. Depuis quelque temps, les actifs numériques et les applications possibles de la technologie blockchain font l'objet de débats intenses quant à leurs opportunités et leurs risques. Parallèlement, le secteur financier poursuit le déploiement de nouvelles technologies d'intelligence artificielle afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle, la gestion des risques et le service à la clientèle.

Dans ce contexte, diverses juridictions ont cherché ces dernières années, à l'aide de cadres réglementaires, à trouver un équilibre entre la promotion de l'innovation, la stabilité et l'intégrité des marchés financiers. La Suisse a joué un rôle de pionnière dans ce domaine. Le projet de loi sur la technologie des registres distribués (DLT), adopté par le Parlement en septembre 2020, qui a adapté de manière sélective et neutre sur le plan technologique dix lois fédérales existantes, a permis d'instaurer très tôt une sécurité juridique. Ces nouvelles réglementations ont laissé une marge de manœuvre pour les innovations futures et ont contribué de manière significative au développement d'un solide écosystème crypto en Suisse. Depuis lors, d'autres juridictions importantes lui ont emboîté le pas. Ainsi, en juin 2023, le règlement sur les marchés des crypto-actifs (Markets in Crypto-Assets Regulation, MiCA) est entré en vigueur dans l'UE, instaurant un cadre réglementaire uniforme pour les émetteurs et les prestataires de crypto-actifs et de services connexes, y compris les « stablecoins » (monnaies numériques dont la valeur est indexée sur une monnaie de référence telle que le dollar américain).

Au cours de l'année écoulée, d'autres évolutions réglementaires importantes ont eu lieu tant en Suisse qu'à l'échelle internationale, notamment en ce qui concerne les stablecoins. Ainsi, les États-Unis, longtemps considérés comme sceptiques à l'égard des cryptomonnaies, ont adopté à l'été 2025 le « Genius Act ». Celui-ci contient des dispositions sur la manière dont les stablecoins peuvent être émis, réglementés, adossés et utilisés. Le « Genius Act » est considéré comme une étape importante dans la quête des États-Unis visant à devenir une place de choix pour les actifs et les marchés numériques, tout en préservant et en renforçant le rôle international du dollar. D'autres dispositions visant à clarifier le cadre réglementaire général et la structure du marché des actifs numériques sont également attendues pour 2026 dans le cadre du « Clarity Act ». Il est à noter que les débats actuels portent principalement sur la marge de manœuvre permettant une « rémunération » indirecte des avoirs en stablecoins. La question centrale est de savoir quels effets cela pourrait avoir sur le déplace-

ment des dépôts bancaires et, par conséquent, sur les activités traditionnelles de transformation d'échéances des banques.

Dans le contexte de ces évolutions internationales, le Conseil fédéral a ouvert en octobre 2025 la procédure de consultation relative à la modification de la loi sur les établissements financiers (LEFin). Celle-ci vise à améliorer encore les conditions-cadres pour les technologies financières innovantes, en particulier pour les stablecoins et les cryptomonnaies, sur la place financière suisse. Concrètement, le Conseil fédéral propose l'introduction de deux nouvelles catégories d'autorisation : i) Développement de l'actuelle licence Fintech avec les « établissements de moyens de paiement » : les limites applicables aux dépôts des clientes et clients seraient supprimées et les dispositions relatives à la protection des clientes et clients renforcées par une obligation de ségrégation des fonds des clientes et clients. En outre, ces établissements pourraient, sous réserve du respect d'exigences particulières, émettre des « cryptoactifs de paiement stables » (stablecoins). ii) Une catégorie d'autorisation serait créée pour les « établissements pour services avec cryptoactifs ». Ces établissements pourraient fournir divers services liés aux cryptomonnaies. Les conditions de fond s'inspirent en principe de celles applicables aux maisons de négoce de titres, mais sont moins exhaustives.

Dans le cadre de la procédure de consultation, l'ABG a soutenu ce projet dans son principe. Elle a toutefois souligné la nécessité de garantir des conditions de concurrence équitables (level playing field) et de minimiser les risques pour la stabilité financière. En particulier, les banques devraient être autorisées, dans le cadre de leur licence bancaire existante, à émettre directement des stablecoins sans devoir créer une société distincte à cet effet. En outre, l'ABG a suggéré une analyse approfondie des répercussions potentielles sur le système bancaire et financier existant. Après évaluation des résultats de la consultation, le Conseil fédéral devrait soumettre son message au Parlement dans les mois à venir.

### Évolutions réglementaires liées à l'utilisation de l'IA

Outre la réglementation des activités liées aux cryptomonnaies et aux stablecoins, le développement rapide des technologies d'IA ces dernières années a bien sûr également suscité des réactions réglementaires dans certaines juridictions. Avec l'adoption de l'AI-Act en 2024, l'UE a adopté la première réglementation complète, fondée sur les risques et ayant un effet extraterritorial.

En revanche, la Suisse mise sur des adaptations ciblées des lois existantes pour mettre en œuvre la Convention sur l'IA du Conseil de l'Europe, ratifiée en 2025. Cette convention vise à garantir que l'utilisation de l'IA res-

pecte les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Un projet de loi correspondant devrait être soumis à consultation d'ici fin 2026. Dès fin 2024, la FINMA a publié une communication de surveillance sur la gouvernance et la gestion des risques liés à l'utilisation de l'IA. Dans ce document, l'autorité met en évidence les risques liés à l'utilisation de l'IA et décrit ses observations à ce sujet issues de son activité de surveillance courante.

### Politique budgétaire et fiscalité internationale

Dans de nombreux pays, on observe depuis une vingtaine d'années une augmentation rapide de la dette publique qui devrait se poursuivre de manière continue dans les années à venir. Ainsi, le Fonds monétaire international (FMI) prévoit que le ratio d'endettement des économies avancées passera d'environ 110 % du PIB en 2025 à plus de 118 % d'ici la fin de la décennie.

Les principales raisons en sont l'augmentation des dépenses sociales due au vieillissement de la population ainsi que les demandes croissantes de redistribution. À cela s'ajoutent la hausse des dépenses de défense ainsi que de nouveaux projets d'infrastructure et programmes de politique industrielle en réponse à l'évolution des réalités géopolitiques. Il faut également tenir compte de l'importance croissante des dépenses liées au service de la dette. Dans ce contexte, il faut s'attendre à ce que les enjeux fiscaux continuent de susciter des débats controversés et à ce que de nouvelles propositions en matière de recettes soient régulièrement lancées. Les orientations majeures en matière de politique budgétaire et fiscale qui ont marqué l'année écoulée, tant en Suisse qu'à l'échelle internationale, vont dans ce sens.

En Suisse, la question du financement de la 13<sup>e</sup> rente AVS a donné lieu à des discussions intenses au Parlement l'année dernière. Des divergences marquées sont apparues entre les deux chambres : le Conseil national se prononce en faveur d'un financement qui doit provenir exclusivement d'une augmentation temporaire de la taxe sur la valeur ajoutée, tandis que le Conseil des États préconise une combinaison d'augmentations de la TVA et des cotisations salariales. Une augmentation modérée de la TVA présenterait l'avantage de répartir les dépenses supplémentaires sur l'ensemble de la population, ce qui permettrait de mieux préserver l'équité entre les générations. Une augmentation des cotisations salariales, supportée uniquement par les actifs, risquerait en revanche d'entraîner une hausse des coûts du travail et de nuire ainsi à la compétitivité de la place économique suisse. Les délibérations sont toujours en cours.

À cela s'ajoute une autre proposition du Conseil fédéral visant à augmenter la TVA afin de financer les dépenses accrues en matière de sécurité et de défense. Concrè-

tement, le Conseil fédéral prévoit une augmentation de la TVA de 0,8 point de pourcentage à partir de 2028 pour une durée de dix ans. Ce projet nécessitant une modification de la Constitution fédérale, il devrait faire l'objet d'un référendum.

Parallèlement, un « evergreen » de la politique fiscale a fait son retour : une motion demande une révision de la loi fédérale sur les droits de timbre dans le but d'introduire une taxe sur les transactions financières applicable à tous les dérivés financiers et produits structurés. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter cette motion. Comme il l'avait déjà fait lors de propositions antérieures visant à introduire de telles taxes, il souligne que les taxes sur les transactions financières ne sont guère adaptées pour générer des recettes supplémentaires et stables à long terme, alors qu'elles entraîneraient en même temps des désavantages concurrentiels pour les acteurs financiers suisses et la place financière locale. Il convient en outre de noter que la Suisse dispose déjà de trois droits de timbre différents (droit d'émission sur le capital propre, droit de négociation et droit sur les primes d'assurance), qui rapportent ensemble près de CHF 2,5 Mrd. par an. Après une première discussion lors de la session de printemps au Conseil des États, la motion est désormais transmise à la commission compétente, qui doit élaborer des recommandations à l'intention de la Chambre haute. Les délibérations devraient débiter cet été.

Il faut saluer le rejet clair de l'initiative sur l'impôt sur les successions lancée par la Jeunesse socialiste (« Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement ») en novembre 2025. Un argument de poids a été celui de garantir les conditions de succession pour les entreprises familiales suisses. La population a ainsi, pour la deuxième fois depuis 2015, envoyé un signal clair en faveur du maintien du statu quo en matière d'impôts sur les successions. L'attractivité internationale de la Suisse en tant que lieu de résidence pour les particuliers fortunés s'en trouve ainsi renforcée.

Il est également réjouissant de constater que l'augmentation de l'imposition des retraits de capital des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> piliers, proposée par le Conseil fédéral dans le cadre du paquet d'allègements 2027, a été clairement rejetée par les deux chambres du Parlement. Cette mesure aurait affaibli la confiance des assurés dans la prévoyance vieillesse et réduit l'incitation à la prévoyance privée à un moment où il aurait fallu la renforcer. L'ABG s'était clairement prononcée contre cette mesure lors de la procédure de consultation.

### **Évolutions dans le domaine de la fiscalité internationale**

L'année écoulée a également été marquée par des évolutions importantes dans le domaine de la fiscalité internationale. Ainsi, au printemps 2025, une consultation a

eu lieu concernant le nouvel accord signé en juin 2024 par la Suisse et les États-Unis dans le cadre du Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA). Celui-ci prévoit le passage au « modèle 1 ». À l'avenir, les établissements financiers suisses transmettront les données requises à l'Administration fédérale des contributions, qui les transmettra ensuite aux autorités fiscales américaines. Jusqu'à présent, la transmission s'effectuait directement aux autorités américaines. En outre, la Suisse devrait désormais également recevoir des données sur les comptes provenant des États-Unis. Dans le cadre de la consultation, l'ABG a soutenu le changement de modèle sur le fond, mais a demandé la suppression pure et simple de la disposition pénale prévue pour les infractions par négligence dans le cadre de la mise en œuvre de FATCA. Selon le calendrier actuel, le changement de système devrait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Un autre élément marquant a été la signature, en octobre 2025, par la Suisse et l'UE, du protocole d'amendement à l'accord sur l'échange automatique de renseignements (EAR) relatives aux comptes financiers. Si le maintien de l'exonération de l'impôt à la source prévue dans l'accord EAR existant est bienvenu, les nouvelles dispositions relatives à l'assistance en matière de recouvrement des créances de TVA (aide à l'exécution) créent un danger précédent qui favorise l'insécurité juridique et impose des coûts supplémentaires aux banques. De plus, au vu des déclarations du Conseil de l'UE à ce sujet, il faut s'attendre à ce que cette pratique soit étendue à d'autres créances fiscales dans les années à venir. L'Association suisse des banquiers a clairement fait part de ces préoccupations dans le cadre de la consultation. Le Conseil fédéral soumettra le protocole d'amendement au Parlement pour approbation dans les mois à venir.

Au niveau multilatéral, l'OCDE a adopté en janvier 2025 le « Side-by-Side Package », qui contient des lignes directrices administratives pour la mise en œuvre du pilier 2 de l'impôt minimum mondial. Un élément central de ce paquet est le « Side-by-Side Safe Harbour », qui permet de reconnaître certaines juridictions fiscales comme conformes à l'impôt minimum de l'OCDE. Les entreprises multinationales établies dans ces juridictions ne sont soumises à aucune surtaxe supplémentaire dans le cadre de l'impôt complémentaire international (IIR) ou de la règle relative aux bénéficiaires insuffisamment imposés (UTPR). Actuellement, seul le système fiscal américain répond à ces exigences, ce qui pourrait permettre aux entreprises américaines de bénéficier d'éventuels avantages liés à leur implantation.

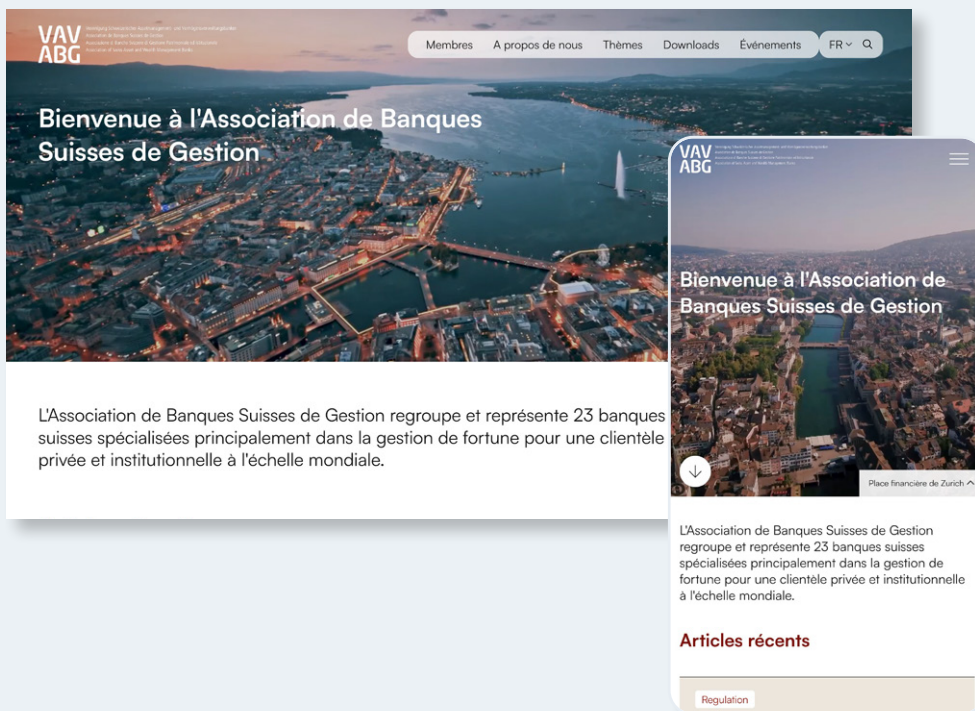
Le « Substance-Based Tax Incentives Safe Harbour », également introduit par ce paquet, est plus favorable à la Suisse. Celui-ci permet aux entreprises de prendre en compte, à des fins de réduction fiscale, certaines incita-



tions à la dépense ou à la production fondées sur des activités économiques réelles dans une juridiction (Qualified Tax Incentives), jusqu'à un plafond basé sur les coûts salariaux admissibles ou les amortissements sur les immobilisations corporelles, sans que ces avantages ne soient neutralisés par l'impôt minimum mondial. Il en résulte une flexibilité qui pourrait redonner une plus grande importance à la concurrence fiscale internationale. La Suisse a ainsi la possibilité de renforcer encore son attractivité sans recourir à des subventions industrielles à grande échelle. La décision d'introduire ou non de telles incitations, et sous quelle forme, dépendra des décisions politiques prises au niveau fédéral et cantonal.

### Private Banking Day 2025

La neuvième édition du Private Banking Day, organisée conjointement par l'ABG et l'ABPS le 27 mai 2025 à Zurich, a été l'occasion de débattre de l'importance de la « suissitude » dans la gestion de fortune dans un contexte marqué par les évolutions technologiques, des tensions géopolitiques croissantes et une évolution rapide des habitudes de consommation. Les hôtes étaient les présidents des deux associations, Giorgio Pradelli et Grégoire Bordier. Le conseiller fédéral Guy Parmelin a ouvert la journée par un message de bienvenue du gouvernement fédéral, dans lequel il a salué l'économie suisse et ses entreprises dans leur ensemble comme un excellent exemple de « suissitude ». Ensuite, un panel de haut niveau composé de Daniela Stoffel, secrétaire d'État aux questions financières internationales, Simone Wyss Fedele, CEO de Switzerland Global Enterprise, le professeur François Degeorge, directeur général du Swiss Finance Institute, et Georg Schubiger, vice-président de l'ABG et co-CEO de Vontobel, a examiné comment la « suissitude » peut contribuer à garantir à long terme la compétitivité et le succès du Private Banking en Suisse. Les interventions ont en outre montré que des facteurs tels que la stabilité, la fiabilité, la capacité d'innovation et la qualité continueront à constituer des atouts décisifs pour la place économique. Dans un discours inspirant sur l'importance de la « suissitude » dans l'industrie horlogère, le PDG d'IWC Schaffhausen Christoph Grainger-Herr a abordé le défi consistant à rééquilibrer en permanence tradition et innovation.



Vers le nouveau site web de l'ABG



## Canaux de communication de l'ABG : nouveau site web

En décembre 2025, le site web de l'ABG, entièrement repensé, a été mis en ligne. Dans le cadre de cette remise à neuf, le design et l'identité visuelle ont été modernisés et la navigabilité a été améliorée tant au niveau de l'interface utilisateur que du back-end. De plus, les contenus ont été restructurés par thème et complétés par des informations de fond supplémentaires. Cela permet aux lectrices et lecteurs d'avoir un aperçu plus clair des principales activités et positions de l'ABG. Par ailleurs, la visibilité du site web dans les résultats de recherche en ligne a été fortement améliorée. En complément, l'ABG est désormais présente sur LinkedIn afin de pouvoir communiquer régulièrement et de manière ciblée sur les principales activités et positions de l'association.

## Collaboration avec l'Association de Banques Privées Suisses (ABPS)

L'année dernière encore, l'ABG a étroitement collaboré avec l'ABPS. Cette collaboration a notamment pris la forme de réunions conjointes régulières du Comité, au cours desquelles des représentants de premier plan issus de l'administration, de la politique et du monde scientifique ont été reçus. À cette occasion, les deux associations ont abordé des thèmes d'actualité liés à la politique économique et à la réglementation bancaire. Lors d'un événement avec des membres du Parlement en mars 2025, les travaux relatifs à la future réglementation « too big to fail » en Suisse ont été discutés en détail, les dossiers actuels de politique fiscale figurant également à l'ordre du jour. La collaboration entre experts, qui s'est intensifiée ces dernières années, s'est également poursuivie. Depuis le début de l'année 2020, des experts de l'ABPS participent aux réunions des groupes de travail de l'ABG. Outre l'élargissement du cercle de discussion technique, cette approche permet de coordonner la préparation des commissions spécialisées correspondantes de l'ASB entre les deux associations. Par ailleurs, une coordination encore plus étroite est mise en place au niveau des secrétariats des deux associations.

## Activités du Comité, des groupes d'expertes et d'experts ainsi que des organes externes

Depuis la dernière assemblée générale, le Comité de l'ABG s'est réuni à cinq reprises.

Les groupes d'expertes et d'experts et de contact internes de l'ABG se sont réunis régulièrement au cours de l'année écoulée afin de préparer et de coordonner le positionnement de l'ABG sur les différents dossiers et lors des réunions correspondantes des commissions spécialisées de l'ASB. Leurs domaines d'intervention étaient les suivants :

- **Groupe des juristes** : évaluation des éléments centraux du train de mesures du Conseil fédéral sur la stabilité des banques, notamment en ce qui concerne leur caractère proportionné (y compris la réponse à la consultation sur les lignes directrices) ; message concernant la modification de la loi sur la surveillance des marchés financiers (LFINMA) ; réponse à la consultation relative à l'ordonnance sur la transparence des personnes morales et l'identification des ayants droit économiques (OTPM)
- **Groupe de contact Formation** : formation de base, identification des lacunes en matière de formation continue et des parcours de développement, nouveau programme-cadre pour la filière BEM, plateforme d'échange dans le secteur et avec d'autres actrices et acteurs pertinents
- **Groupe de contact Digitalization** : open banking et multibanking, opportunités et risques liés à l'intelligence artificielle générative, Collaborative Fraud Prevention
- **Groupe de contact Risk Management** : évaluation des éléments clés du train de mesures du Conseil fédéral sur la stabilité des banques (y compris les réponses à la consultation concernant la modification de l'ordonnance sur les fonds propres relative à l'évaluation de certains postes du bilan, ainsi que la modification de la loi sur les banques et de l'ordonnance sur les fonds propres concernant la couverture des participations étrangères au moyen de fonds propres de la banque mère des banques d'importance systémique) ; extension du dispositif d'approvisionnement en liquidités (liquidités contre garanties hypothécaires (LCGH) et liquidités contre titres (LCT))
- **Groupe de contact Sustainable Finance** : prochaines démarches dans le domaine de la lutte contre l'écoblanchiment / l'autorégulation, recensement interne concernant l'initiative de l'ABG « La finance durable — une opportunité pour les banques de gestion », initiative populaire « Pour une place financière suisse durable et tournée vers l'avenir », publication d'un « Conviction Statement » sur la finance durable

- **Groupe d'expertes et d'experts fiscaux** : imposition minimale de l'OCDE / paquet « Side by Side », changement de régime pour les participations, droit de négociation / taxe sur les transactions financières, initiative sur l'impôt sur les successions, réponse à la consultation concernant le changement de modèle FATCA, entraide administrative en matière fiscale
- **Groupe de contact Cyber Security** : lieu d'échange entre les Chief Information Security Officers (CISO) des membres de l'ABG, coordination des demandes au sein du Swiss Financial Sector Cyber Security Centre (Swiss FS-CSC)
- **Groupe de contact Petites banques** : coordination des membres participant au régime des petites banques et représentation de ces derniers vis-à-vis de la FINMA
- **Questions relatives à SIX** : échanges opérationnels et stratégiques, tant du point de vue des utilisatrices et utilisateurs que des actionnaires

Une liste de l'ensemble des groupes se trouve à la page 20.

De nombreux représentantes et représentants des instituts membres de l'ABG défendent les intérêts de l'association au sein des comités de l'Association suisse des banquiers (ASB), du Swiss Finance Institute (SFI), du SIX Group, de l'Association patronale des banques, de l'Union suisse des arts et métiers, du Swiss Finance Council ou du Swiss Financial Sector Cyber Security Centre (FS-CSC). Vous trouverez un aperçu des représentations externes à la page 22.

# Organes, groupes d'expertes et d'experts, représentantes et représentants

## Comité

### Giorgio Pradelli

(Président)  
CEO  
EFG International AG, Zurich

### Georg Schubiger

(Vice-Président)  
Co-CEO  
Vontobel Holding AG, Zurich

### Jean Berthoud

Président du Conseil d'administration  
Banque Bonhôte & Cie SA, Neuchâtel

### Vittorio Cornaro

CEO  
Cornèr Banca SA, Lugano

### Nic Dreckmann

COO et CEO adjoint  
Julius Bär Gruppe AG, Zurich

### Andreas Guth

Président du Conseil d'administration  
Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers, Bâle

### Philippe Perles

Vice-président du Conseil d'administration  
Edmond de Rothschild SA, Genève

### Guy de Picciotto

CEO  
Union Bancaire Privée, UBP SA, Genève

### Eric Syz

CEO  
Groupe Syz, Genève

### Stephan Zwahlen

CEO  
Maerki Baumann & Co. AG, Zurich

## Bureau

### Manuel Rybach

Directeur exécutif  
Chief Corporate Affairs Officer, EFG International AG

### Florian Klemm

Directeur exécutif suppléant  
Head of Public Policy, EFG International AG

### Enrique Gude

Junior Public Policy Specialist, EFG International AG

## Organe de Contrôle

Scobag Privatbank AG, Bâle

Trafina Privatbank AG, Bâle

## Groupe des juristes

Maria-Antonella Bino (Présidence jusqu'en décembre 2025),  
Bank Vontobel AG  
Felix López (Présidence dès janvier 2026), Scobag Privatbank AG

Olivier Bégoïn, Hyposwiss Private Bank Genève SA  
Andreas Bertschi, Aquila AG  
Simon Binder, Bank Julius Bär & Co. AG  
Monika Büttiker, Trafina Privatbank AG  
Marco Camponovo, Cornèr Banca SA  
Antonino Catanese, EFG International AG  
Patrick Coggi, Banca del Ceresio SA  
Korab Colaku, NPB Neue Privat Bank AG  
André Falletti, Edmond de Rothschild (Suisse) SA  
Ruxandra Heyberger, CBH Compagnie Bancaire Helvétique SA  
Christoph Hiestand, Bank Julius Bär & Co. AG  
Reto Kuenzi, Maerki Baumann & Co AG  
Theodor Lang, Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers  
Monika Lüscher Mose, Maerki Baumann & Co. AG  
Remo Maggi, Bank Vontobel AG  
Isabelle Moor, Union Bancaire Privée, UBP SA  
Anne-Sophie Muller Chouet, Banque Bonhôte & Cie SA  
Davide Passeri, VZ Depotbank AG  
Marc Rossier, Banque Syz SA  
Flavio Santangelo, Banque Cramer & Cie SA  
Nicolas Zingg, Edmond de Rothschild (Suisse) SA  
Christoph Zubler, Privatbank Von Graffenried AG

### Invités Association des banques privées suisses

Jean-Marc Brodmann, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers  
Kim Do Duc, Mirabaud & Cie SA  
David Garrido, Banque Lombard Odier & Cie SA  
Claude-Alain Margelisch, Banque Lombard Odier & Cie SA  
Sébastien Micotti, Cité Gestion SA  
Markus Roth, Reichmuth & Co  
Olivier Sierro, Banque Pictet & Cie SA  
Thomas Steinebrunner, Rahn+Bodmer Co.  
Nicolas Terrier, Bordier & Cie

## Groupe de contact Formation

David Schlumpf (Présidence), Bank Julius Bär & Co. AG  
Edouard Cuendet, Fondation Genève Place Financière  
Flavia Evangelista, EFG International AG  
Laurence Levy Christinet, Union Bancaire Privée, UBP SA  
Tony Quilleret, Union Bancaire Privée, UBP SA  
Guido Ruoss, Bank Julius Bär & Co. AG  
Philippe Santschi, Edmond de Rothschild (Suisse) SA  
Christelle Seynaeve, EFG International AG  
Rico von Wyss, Bank Vontobel AG  
Claudia Wenger, Cornèr Banca SA

### Invités Association des banques privées suisses

Stéphanie Bachofner, Banque Pictet & Cie SA  
Marcia Brunner, Rahn+Bodmer Co.  
Vania De Oliveira, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers  
Caroline Hennebel, Banque Lombard Odier & Cie SA  
Claudia Hubatka-Keller, Banque Lombard Odier & Cie SA  
Ariane Michel, Mirabaud & Cie SA

## Groupe de contact Digitalization

Matthias Plattner (Présidence), Bank Julius Bär & Co. AG  
Kin Bui, VZ Depotbank AG  
Boris Chave, Banque Syz SA  
Patrick Coggi, Banca del Ceresio SA  
Sébastien del Olmo Diez, Edmond de Rothschild (Suisse) SA  
Pietro Di Gregorio, EFG International AG  
Bertrand Dumont, Banque Cramer & Cie SA  
Salam Fakih, Edmond de Rothschild (Suisse) SA  
Robert Gebel, Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers  
Jonathan Hayes, Bank Julius Bär & Co. AG  
Marco Hegglin, Bank Vontobel AG  
Milko Hensel, Maerki Baumann & Co. AG  
Roni Hougui, Hyposwiss Private Bank Genève SA  
Dieter Minelli, Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers  
Markus Pfister, Bank Vontobel AG  
Lorenzo Sbarbaro, Banca del Ceresio SA  
Simone Tettamanti, Cornèr Banca SA  
Guillaume Thion, Union Bancaire Privée, UBP SA  
Alexandre Wirthner, Union Bancaire Privée, UBP SA  
Frank Wulms, Bank Julius Bär & Co. AG

### Invités Association des banques privées suisses

Dionys Berwert, Reichmuth & Co.  
Steve Blanchet, Banque Pictet & Cie SA  
Nicolas Boryszewski, Banque Lombard Odier & Cie SA  
Frédéric Devillard, Bordier & Cie  
Frédéric Dommart, Banque Lombard Odier & Cie SA  
Tobias Käppeli, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers  
Grigor Scartazzini, Rahn+Bodmer Co.

## Groupe de contact Risk Management

Thomas Heim (Présidence), EFG International AG  
Philippe Dietrich, Bank Vontobel AG  
Noël Dubois, Bank Vontobel AG  
Lukas Fässler, Bank Vontobel AG  
Myriam Galland-Novo, Hyposwiss Private Bank Genève SA  
Dominik Henn, Bank Julius Bär & Co. AG  
Stefan Knöpfel, Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers  
Armin Müller, Maerki Baumann & Co. AG  
Julien Pelegry, Edmond de Rothschild (Suisse) SA  
Enrico Piotto, EFG International AG  
Alexander Pozenel, Banque Cramer & Cie SA  
Thomas Reber, Banca del Ceresio SA  
Patrick Rey, Union Bancaire Privée, UBP SA  
Pascal Roessli, Banque Syz SA  
Daniel Ruch, VZ Depotbank AG  
Christian Rudolf, Bank Julius Bär & Co. AG  
Andrea Martin Schnoz, Bank Julius Bär & Co. AG  
Frank Wulms, Bank Julius Bär & Co. AG

### Invités Association des banques privées suisses

Maria Besteiro, Cité Gestion SA  
Joachim Buob, Banque Pictet & Cie SA  
Mathieu Conus, Bordier & Cie  
Michael Dreke, Mirabaud & Cie SA  
Patrick Hauri, Mirabaud & Cie SA  
David Holzer, Bordier & Cie  
Adrian Marti, Reichmuth & Co  
David Molleyres, Banque Lombard Odier & Cie SA  
Simon Roth, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers  
Claudio Soliva, Rahn+Bodmer Co.

## Groupe de contact Sustainable Finance

Christian Schilz (Présidence jusqu'en décembre 2025),  
Bank Vontobel AG  
Yvonne Suter (Présidence dès janvier 2026),  
Bank Julius Bär & Co. AG

Nicolas Barben, Union Bancaire Privée, UBP SA  
Tobias Brüttsch, Scobag Privatbank AG  
Jean-Philippe Desmartin, Edmond de Rothschild (Suisse) SA  
Giacomo Gianella, Banca del Ceresio SA  
Esther Halas, Banque Bonhôte & Cie SA  
Michael Hellwig, EFG International AG  
Meha Lodha, Bank Vontobel AG  
Stefano Montobbio, EFG International AG  
Salvatore Patuto, Cornèr Banca SA  
Christian Schilz, Bank Vontobel AG  
Robert Wibberley, Union Bancaire Privée, UBP SA  
David Zahnd, Banque Bonhôte & Cie SA  
Thomas Züttel, VZ Depotbank AG

### Invités Association des banques privées suisses

Jann Ewerhart, Banque Pictet & Cie SA  
Nina Kucera, Rahn+Bodmer Co.  
Claude-Alain Margelisch, Banque Lombard Odier & Cie SA  
Roman Vital, Rahn+Bodmer Co.  
Nadia Zancanaro, Mirabaud & Cie SA  
Jillian Regnier, Banque Pictet & Cie SA

## Groupe d'expertes et d'experts fiscaux

Jörg Schudel (Présidence), Bank Julius Bär & Co. AG  
Barnabé Boudrand, Union Bancaire Privée, UBP SA  
Patrick Coggi, Banca del Ceresio SA  
Pascale Colin, EFG International AG  
Markus Flückiger, Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers  
Patrick Huwyler, Bank Vontobel AG  
Christian Marthaler, Cornèr Banca SA  
Olena Moser, Maerki Baumann & Co. AG  
Simone Niklaus, Privatbank von Graffenried AG  
Natalie Santangelo, Bank Julius Bär & Co. AG  
Raphael Yarisal, Edmond de Rothschild (Suisse) SA

### Invités Association des banques privées suisses

Jan Bumann, ABPS  
Yves Cogne, Mirabaud & Cie SA  
Catherine Joigny, Banque Lombard Odier & Cie SA  
Pascal Küng, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers  
Stefano Lembo, Banque Pictet & Cie SA  
Nicole Nussbaumer-Gründler, Rahn+Bodmer Co.  
Nicolas Terrier, Bordier & Cie

## Groupe de contact Cyber Security

Carlo Hopstaken (Présidence), EFG International AG  
Marc Bieri, Banque Syz SA  
Enea Bonaiti, Cornèr Banca SA  
Bertrand Dumont, Banque Cramer & Cie SA  
Björn Fröhlich, VZ Depotbank AG  
Roni Hougui, Hyposwiss Private Bank Genève SA  
Eldo Mabiala, Edmond de Rothschild (Suisse) SA  
Florian Müller, Bank Julius Bär & Co. AG  
Marco Müller, Maerki Baumann & Co. AG  
Lorenzo Sbarbaro, Banca del Ceresio SA  
Dennis Weiss, Aquila AG  
Oliver Wyler, Bank Vontobel AG  
Fabienne Zeller, Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers

### Invités Association des banques privées suisses

Christian Arnosti, Reichmuth & Co.  
Simon Ganiere, Banque Lombard Odier & Cie SA  
Martin Kyburz, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers  
Alain Pousaz, Mirabaud & Cie SA  
Benjamin Saurat, Bordier & Cie  
Grigor Scartazzini, Rahn+Bodmer Co.  
Florian Widmer, Banque Pictet & Cie SA

## Groupe de contact Petites banques

Yves de Montmollin (Présidence jusqu'en février 2026),  
Banque Bonhôte & Cie SA  
Kim-Andrée Potvin (Présidence dès février 2026),  
Banque Bonhôte & Cie SA

Elio Barzilay, Hyposwiss Private Bank Genève SA  
Jean-Nicolas Fahrenberg, Trafina Privatbank AG  
Martin Fischer, Maerki Baumann & Co. AG  
Jürg Furrer, Aquila AG  
Daniele Gianora, Cornèr Banca SA  
Christian Guidotti, Società Bancaria Ticinese SA  
Marc Huwiler, Privatbank Von Graffenried AG  
Alexander Ising, Maerki Baumann & Co. AG  
Theodor Lang, Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers  
Michael Lisser, Aquila AG  
Armin Müller, Maerki Baumann & Co. AG  
Markus Odermatt, Scobag Privatbank AG  
Davide Passeri, VZ Depotbank AG  
Thomas Reber, Banca del Ceresio SA  
Ralph Slowig, VZ Depotbank AG  
Bruno Zürcher, NPB Neue Privat Bank AG

### Invités Association des banques privées suisses

Urs Angst, Rahn+Bodmer Co.  
Grégoire Bordier, Bordier & Cie  
Sascha Handle, Reichmuth & Co.  
David Holzer, Bordier & Cie  
Grigor Scartazzini, Rahn+Bodmer Co.  
Jürg Staub, Reichmuth & Co  
Adrian Strub, E. Gutzwiller & Cie, Banquiers

## Groupe de contact HR

Guido Ruoss (Présidence), Bank Julius Bär & Co. AG  
Benedikt Blunski, Cornèr Banca SA  
Jérôme Comment, Edmond de Rothschild (Suisse) SA  
Sébastien Klein, Hyposwiss Private Bank Genève SA  
Christian Scherrer, Union Bancaire Privée, UBP SA  
David Schlumpf, Bank Julius Bär & Co. AG

## Ticino chapter

Vittorio Cornaro (Coordinateur), Cornèr Banca SA  
Ettore Bonsignore, Bank Julius Bär & Co. AG  
Luigi Carnelli, Bank Vontobel AG  
Patrick Coggi, Banca del Ceresio SA  
Andrea Piccardo, Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers  
Stefano Resinelli, Società Bancaria Ticinese SA

## Taskforce digital assets

Nicolas de Skowronski (Présidence), Bank Julius Bär & Co. AG  
Jonathan Hayes, Bank Julius Bär & Co. AG  
Milko Hensel, Maerki Baumann & Co. AG  
David Matter, EFG International AG  
Max Suchanek, Bank Julius Bär & Co. AG  
Lukas Weber, Bank Vontobel AG  
Frank Wulms, Bank Julius Bär & Co. AG

### Invités Association des banques privées suisses

Frédéric Devillard, Bordier & Cie  
Philippe Kogej, Banque Lombard Odier & Cie SA

## Groupe de contact SIX

Nino Ciganovic (Présidence), Bank Vontobel AG  
Patrick Coggi, Banca del Ceresio SA  
Christophe Contreras, Edmond de Rothschild (Suisse) SA  
Vittorio Cornaro, Cornèr Banca SA  
Michael Gruber, Bank Julius Bär & Co. AG  
Christoph Hiestand, Bank Julius Bär & Co. AG  
Alexander Ising, Maerki Baumann & Co. AG  
Felix Lopez, Scobag Privatbank AG  
Matthias Lötscher, Dreyfus Söhne & Cie AG, Banquiers  
Silvio Maglio, EFG International AG  
Davide Passeri, VZ Depotbank AG  
Valerio Roncone, Union Bancaire Privée, UBP SA  
Marzia Thuring, Bank Julius Bär & Co. AG  
Barbara Vannotti, Scobag Privatbank AG  
Frank Wulms, Bank Julius Bär & Co. AG  
Fabian Vidal, Hyposwiss Private Bank Genève SA

### Invités Association des banques privées suisses

Patrick Amrhein, Reichmuth & Co.  
Carole Bonjour, Banque Pictet & Cie SA  
Geoffroy De Ridder, Banque Lombard Odier & Cie SA  
Frédéric Devillard, Bordier & Cie  
Stephen Grady, Banque Lombard Odier & Cie SA  
Didier Grandjean, Bordier & Cie

## Représentation externe

### Association suisse des banquiers

#### Conseil d'administration et Comité exécutif\*

Jean Berthoud, Quästor, Banque Bonhôte & Cie SA  
Nic Dreckmann, Julius Bär Gruppe AG  
Giorgio Pradelli, EFG International AG\*

#### Audit Committee

Jean Berthoud, Banque Bonhôte & Cie SA

#### Comité directeur Private Banking

Giorgio Pradelli (Présidence), EFG International AG

#### Comité directeur Capital Markets

Jean Berthoud, Banque Bonhôte & Cie SA

#### Comité directeur Retail Banking

Christian Torriani, Cornèr Banca SA

#### Commission spécialisée Droit et Compliance

Maria-Antonella Bino (jusqu'en décembre 2025),  
Bank Vontobel AG  
Felix Lopez (dès janvier 2026), Scobag Privatbank AG

#### Commission spécialisée Formation

David Schlumpf (Présidence) Bank Julius Bär & Co. AG

#### Commission spécialisée Régulation marchés financiers et prescriptions comptables

Thomas Heim, EFG International AG

#### Commission spécialisée Fiscalité

Jörg Schudel, Bank Julius Bär & Co. AG

#### Commission spécialisée Digitalisation

Matthias Plattner, Bank Julius Bär & Co. AG

#### Commission spécialisée Sustainable Finance

Christian Schilz (jusqu'en décembre 2025), Bank Vontobel AG  
Yvonne Suter (dès janvier 2026), Bank Julius Bär & Co. AG

## Autres Institutions

### **SIX — Conseil d'administration**

Andreas E.F. Utermann, Vontobel Holding AG

### **SIX — Regulatory Board**

Markus Pfister, Bank Vontobel AG

### **SIX — Commission des sanctions**

Jean Berthoud, Banque Bonhôte & Cie SA

### **Swiss Finance Council — Board**

Nic Dreckmann, Julius Bär Gruppe AG

### **Swiss Finance Council — Management Committee**

Pascal Gentinetta, Bank Julius Bär & Co. AG

### **Fondation Genève Place Financière — Bureau**

Giorgio Pradelli, EFG International AG

### **Union suisse des arts et métiers — Chambre suisse des arts et métiers**

Vittorio Cornaro, Cornèr Banca SA

### **Swiss Finance Institute — Foundation Board**

Stephan Zwahlen, Maerki Baumann & Co. AG

### **Swiss Finance Institute — Sounding Board**

David Schlumpf, Bank Julius Bär & Co. AG

### **Employeurs Banques en Suisse — Comité**

Guido Ruoss, Bank Julius Bär & Co. AG

### **Association Suisse Produits Structurés — Président**

Georg von Wattenwyl, Bank Vontobel AG

### **Asset Management Association Switzerland — Comité**

Christel Rendu de Lint, Bank Vontobel AG

### **esisuisse — Comité**

Christian Torriani, Cornèr Banca SA

Avril 2026

**Association de Banques Suisses de Gestion**

Vereinigung Schweizerischer Assetmanagement- und Vermögensverwaltungsbanken

Associazione di Banche Svizzere di Gestione Patrimoniale ed Istituzionale

Association of Swiss Asset and Wealth Management Banks

Case postale 6012

8022 Zurich

+41 44 226 17 46

[office@vav-abg.ch](mailto:office@vav-abg.ch)

[www.vav-abg.ch](http://www.vav-abg.ch)